

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 50

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 14

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2025_007 : POLITIQUE DE LA VILLE / POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE 2024-2030 – CONVENTION DE COFINANCEMENT D'UN POSTE DE CHEF DE PROJET COHÉSION SOCIALE PORTÉ PAR LA VILLE D'AURILLAC DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Rapporteur : Madame Angélique MARTINS

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, notamment son article 5 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu les conclusions du comité interministériel des villes du 27 octobre 2023 ;

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des Contrats de Ville « Engagement Quartiers 2030 » ;

Vu le Contrat de Ville 2024/2030 de juillet 2024 ;

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers dits défavorisés (quartier Politique de la Ville/QPV). L'objectif principal est d'assurer l'égalité entre les territoires en proposant des interventions/actions concourant à améliorer les conditions de vie des habitants du QPV.

Le nouveau Contrat de ville 2024-2030 « Engagement Quartiers 2030 » de l'Agglomération du bassin d'Aurillac constitue l'outil de référence de cette politique.

Il a été signé en juillet 2024 avec l'ambition de mettre en place une nouvelle gouvernance et animation du Contrat de Ville, où chacun des partenaires (notamment les 3 co-pilotes à savoir l'État, la CABA et la Ville d'Aurillac, mais aussi les institutions signataires, les acteurs associatifs et les habitants) est mobilisé.

C'est ainsi, et afin d'atteindre cette ambition, que la Ville d'Aurillac a procédé au recrutement d'un Chef de projet Cohésion Sociale qui a pris ses fonctions le 1^{er} août 2024.

Ledit poste (correspondant à 1 ETP) sera financé à hauteur de 50 % par la CABA sur la période 2025/2029.

Ainsi le co-financement est formalisé par une convention (cf. document en annexe) d'une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2029.

Le coût annuel du poste susvisé est estimé à 46 404,45 € toutes charges comprises (avec CIA – Complément Indemnitaire Annuel).

La CABA co-finance ce poste à hauteur de 23 202,23 € par an, soit un total de 116 011,12 € sur la durée de la convention, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la Convention de cofinancement d'un poste de Chef de projet Cohésion Sociale porté par la Ville d'Aurillac dans le cadre du Contrat de Ville 2024-2030, dont le projet est joint en annexe et de valider les engagements souscrits par la CABA en son sein ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer cette convention et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.